



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Définitions :

Les termes suivants, dont la première lettre est en majuscule, ont la signification définie ci-après :

- . CGV : les présentes conditions générales de vente.
- . Vendeur : la société V. MANE FILS ou l'une quelconque de ses filiales exceptées MANE USA et MANE INC
- . Acheteur : toute personne physique ou morale à l'origine d'une commande ou d'un achat de Produits auprès du Vendeur.
- . Produits : l'ensemble des produits et/ou services proposés ou fournis par le Vendeur à l'Acheteur.

. Informations : l'ensemble des informations commerciales, financières, techniques et/ou scientifiques communiquées par le Vendeur à l'Acheteur dans le cadre de la vente des Produits telles que spécifications techniques, formules, échantillons, méthodes et savoir-faire.

. Partie(s) : désignation individuelle ou collective du Vendeur et de l'Acheteur

2. Application des CGV

Les CGV sont applicables à toute vente de Produits effectuée par le Vendeur et définissent les conditions dans lesquelles le Vendeur accepte de fournir les Produits à l'Acheteur.

Les conditions générales d'achat de l'Acheteur sont expressément exclues. Aucune condition particulière émise par l'Acheteur, figurant notamment sur la commande ou sur tout document transmis par l'Acheteur, ne prévaut sur les CGV, sauf acceptation écrite du Vendeur.

Sauf indication contraire, les offres de Produits émanant du Vendeur sont valables pour une durée de 30 (trente) jours.

3. Commandes

Toute commande passée par l'Acheteur au Vendeur implique l'acceptation sans réserve des CGV.

Les commandes ne lient le Vendeur qu'à condition d'avoir été acceptées par une confirmation écrite du Vendeur.

Aucune modification de commande ne peut être effectuée par l'Acheteur, sauf accord exprès du Vendeur. Les prix et les délais prévus seront revus en conséquence.

Les commandes ne sont pas annulables.

Sauf stipulation écrite contraire émanant du Vendeur, le minimum de commande est de 2000 euros HT dont 1000 euros HT par Produit, ou le montant équivalent dans la devise appropriée.

4. Livraison et transfert des risques

Les délais de livraison sont spécifiés dans la confirmation de commande par le Vendeur et sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard de livraison n'autorise pas l'Acheteur à procéder à l'annulation de la commande, à refuser les Produits ou à réclamer des dommages et intérêts.

Sauf stipulation contraire d'un Incoterm contenue dans la confirmation de commande ou acceptée par écrit par le Vendeur, les Produits sont livrés Ex Works (Incoterms CCI 2010), et nonobstant toutes modalités de livraison ou de règlement des frais de transport convenues entre les Parties, les risques de perte ou de détérioration des Produits sont transférés à l'Acheteur à la prise en charge des Produits par le premier transporteur à la sortie des usines ou des entrepôts du Vendeur.

5. Réception des Produits et réclamations

A réception des Produits, l'Acheteur procède à un examen approfondi de la conformité des Produits. L'Acheteur indique sans délai sur le récépissé de transport toute dégradation apparente des Produits, avarie, insuffisance ou excédent.

Toute réclamation relative aux Produits doit impérativement être notifiée par écrit au Vendeur dans un délai de 5 (cinq) jours à compter de la livraison des Produits. Passé ce délai et en l'absence de réclamation notifiée au Vendeur, les Produits sont réputés définitivement acceptés par l'Acheteur et plus aucune réclamation de l'Acheteur pour non-conformité des Produits ou défaut apparent n'est recevable.

Pour tout défaut qui ne serait pas raisonnablement décelable par l'Acheteur à la réception, et ce malgré un examen approfondi des Produits, l'Acheteur doit en aviser le Vendeur sous 5 (cinq) jours suivant la découverte du défaut, et au plus tard 3 (trois) mois à compter de la livraison des Produits, sous peine d'irrecevabilité.

Les Produits ne peuvent en aucun cas être retournés au Vendeur sans l'accord préalable écrit de ce dernier.

Toute réclamation doit être dûment justifiée par l'Acheteur lequel doit permettre l'examen des Produits par le Vendeur (directement dans les locaux de l'Acheteur ou par voie d'échantillons) et transmettre au Vendeur tout élément nécessaire à la vérification de la réclamation.

Aucune réclamation n'est plus recevable une fois les Produits cédés ou revendus à un tiers, traités ou transformés.

6. Prix

Les prix sont nets hors TVA ou toute autre taxe exigible, droits de douane, frais de livraison et frais d'assurances. Sauf indication contraire les prix s'entendent en euros Ex Works (Incoterms CCI 2010).

Dans le cas de livraisons échelonnées dans le temps et relatives à une même commande, ou d'une offre de prix émanant du Vendeur et comportant une durée de validité, le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix précédemment convenus à tout moment en cas de hausse substantielle du prix des matières premières ou du prix de la main d'œuvre.

7. Paiement

Les factures sont payables sans escompte à l'adresse de facturation du Vendeur, par virement bancaire en euros dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf stipulations contrares figurant sur la facture ou acceptées par écrit par le Vendeur. Aucun paiement ne peut être effectué par voie de compensation.

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre les livraisons prévues ou d'exiger des garanties en cas de non-paiement d'une ou plusieurs factures par l'Acheteur. En application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles de plein droit en cas de retard de paiement, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage.

8. Réserve de propriété

LE VENDEUR CONSERVE EXPRESSEMENT L'ENTIERE PROPRIETE DES PRODUITS JUSQU'AU COMPLET ENCAISSEMENT DU PRIX DE VENTE ET DE SES ACCESSOIRES. En cas de retard de paiement, le Vendeur peut reprendre possession des Produits aux frais de l'Acheteur à tout moment jusqu'au complet paiement, et ce sans préjudice de tout autre recours en indemnisation du fait du défaut de paiement.

9. Garantie

Le Vendeur garantit la conformité des Produits aux spécifications techniques émises par le Vendeur.

SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES, TOUTES GARANTIES AUTRES QUE CELLES DECRITES DANS LES CGV, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES ET NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE DONNE.

La garantie ne couvre pas les cas suivants :

- la réclamation n'a pas été effectuée dans les conditions prévues à l'article 5 ci-avant
- la réclamation est irrecevable du fait de la cession, de la revente, du traitement ou de la transformation des Produits par l'Acheteur ou un tiers
- l'Acheteur a manqué à son obligation de diligence, a fait une utilisation impropre des Produits ou ne les a pas conservés ou stockés conformément aux recommandations du Vendeur.

En cas de non-conformité ou de défaut avéré et reconnu par le Vendeur, ce dernier peut, à son entière discrétion, procéder au remplacement des Produits à ses frais ou au remboursement des Produits défectueux. Le recours à l'une ou l'autre de ces actions revêt un caractère libératoire et exclut toute autre forme d'indemnisation liée à la défectuosité des Produits.

10. Destination et conservation des Produits

Les Produits sont exclusivement destinés à être intégrés dans les produits finis de l'Acheteur. L'Acheteur n'est pas autorisé à revendre les Produits en l'état ou à les reconditionner pour les distribuer à des tiers, sauf accord préalable écrit du Vendeur.

Il incombe à l'Acheteur de s'assurer que lesdits produits finis sont conformes aux lois et réglementations en vigueur dans le pays dans lequel ils sont commercialisés.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de l'aptitude des Produits à l'usage auquel l'Acheteur les destine, et ce indépendamment des informations qui ont pu être communiquées par le Vendeur.

L'Acheteur s'engage à manipuler, stocker et conserver les Produits conformément aux recommandations du Vendeur et aux nécessités liées à la nature des Produits.

11. Responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée qu'au titre des seuls dommages directs et certains à l'exclusion de tous dommages indirects ou immatériels tels que perte d'exploitation, préjudice financier, manque à gagner, atteinte à l'image.

EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR AU TITRE DE LA VENTE DE PRODUITS À L'ACHETEUR NE SAURAIT EXCÉDER LE PRIX DE LA COMMANDE DU OU DES PRODUITS AYANT CAUSÉ LE DOMMAGE.

12. Propriété Intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux Produits, incluant notamment les brevets, savoir-faire, marques, droits d'auteur et plus généralement tout droit de propriété intellectuelle enregistré ou non, sont et demeurent la propriété exclusive du Vendeur. La vente des Produits n'emporte aucune cession ou concession desdits droits de propriété intellectuelle au profit de l'Acheteur. Le Vendeur accorde à l'Acheteur un droit d'utilisation des Produits aux seules fins de procéder à la fabrication et à la commercialisation des produits de l'Acheteur.

L'Acheteur s'interdit de déposer une quelconque demande de titre de propriété industrielle ou de revendiquer une protection sur les Informations transmises par le Vendeur ou sur les inventions, savoir-faire ou technologies développés par le Vendeur et associés aux Produits.

13. Confidentialité

Les Informations doivent être considérées comme strictement confidentielles par l'Acheteur qui s'engage à en préserver la confidentialité et à ne pas les divulguer à des tiers ni les utiliser dans un autre but que celui expressément autorisé par le Vendeur. Cette obligation de confidentialité demeure applicable sans limitation de durée.

L'Acheteur s'interdit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un tiers à l'analyse des échantillons ou des Produits fournis afin d'en déterminer la composition, la structure chimique et/ou les modalités de fabrication. Les échantillons sont transmis par le Vendeur à des fins exclusives d'évaluation et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une utilisation commerciale.

14. Force Majeure

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution d'une quelconque de ses obligations causée directement ou indirectement par un événement relevant de la force majeure notamment en cas de grève, fermeture d'usine, panne de matériel, pénurie de matières premières, retards provoqués par un sous-traitant ou un fournisseur, impossibilité de répercuter une hausse substantielle du prix des matières premières ou de la main-d'œuvre. La situation de force majeure a pour effet de suspendre les obligations du Vendeur pendant la durée de l'événement. Si la situation de force majeure perdure au-delà d'1 (un) mois, chacune des Parties peut, sous réserve de notification préalable, résilier la partie de la commande non exécutée.

15. Cession ou Transfert

L'Acheteur ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des CGV sans l'accord préalable écrit du Vendeur.

16. Généralités

La non revendication par le Vendeur de l'un quelconque de ses droits n'implique pas une renonciation à ce droit pour l'avenir.

La nullité d'une ou plusieurs stipulations des CGV n'affecte pas la validité des autres stipulations.

17. Langue

En cas de conflit entre la version en langue anglaise des CGV et toute autre version en langue étrangère, la version anglaise prévaut.

18. Droit applicable et règlement des litiges

Les CGV ainsi que toute vente effectuée dans le cadre des CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation des CGV relève de la compétence de la juridiction exclusive des tribunaux de Grasse (France).